

## Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences physiques, psychiques, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion ou qui sont en situation de danger.

Par les projets qu'il élabore avec les personnes en difficulté, il les aide à restaurer ou à préserver leur autonomie. Il favorise également les actions de prévention.

### Conditions d'admission :

---

Pour se présenter aux épreuves de sélection, les candidats doivent être titulaire d'au moins un des titres suivants :

- diplôme du Baccalauréat (ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation)
- un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite d'études en université
- diplôme d'accès aux études universitaires
- diplôme/titre homologué ou inscrit au RNCP de niveau IV minimum
- diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique avec 5 ans d'expérience
- diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale avec 5 ans d'expérience

### Durée :

---

La formation est dispensée de manière continue ou discontinue en 3 ans.

Elle comporte 1 450 heures d'enseignement théorique et 2 100 heures (60 semaines) de formation pratique.

Les candidats en situation d'emploi d'éducateur spécialisé effectuent 2 stages de 8 semaines minimum chacun dans une autre structure que leur employeur et auprès d'un public différent.

### Allègements et dispenses de domaines de formations :

---

Des allègements et dispenses de formation peuvent être accordés sur demande et dans la limite maximale de :

- 1/3 de la durée de formation pour les candidats titulaires de l'un des titres suivants :
  - diplôme sanctionnant deux années au moins d'études post baccalauréat
  - diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale ou diplôme d'Etat de Moniteur éducateur
  - diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique ou d'Auxiliaire de vie sociale et ayant exercé cinq ans dans l'emploi correspondant.
- 2/3 de la durée de formation pour les candidats titulaires de :
  - au moins une Licence ou d'un titre admis en équivalence
  - un diplôme universitaire de technologie mention carrières sociales
  - une attestation de réussite à la formation dispensée par le Centre national de formation et d'études (CNFE) de la protection judiciaire de la jeunesse
  - du diplôme d'Etat d'Infirmière ou de Puéricultrice.

Allègements et dispenses possibles :

<u>Domaines de formation</u>	<u>Diplômes détenus par le candidat</u>				
	Diplôme d'état d'Assistant de service social	Diplôme de Conseiller en économie sociale familiale	Diplôme d'état d'Educateur de jeunes enfants	Diplôme d'état d'Educateur technique spécialisé	Diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation ou diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 3 : Communication professionnelle	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
DF 4 : Dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

**Contenu pédagogique :**

L'enseignement théorique est composé de 4 domaines de formation (DF) :

- DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé (450 heures).
- DF 2 : conception et conduite de projet éducatif spécialisé :
  - 1<sup>re</sup> partie : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 heures)
  - 2<sup>e</sup> partie : conception du projet éducatif spécialisé (200 heures)
- DF 3 : communication professionnelle en travail social :
  - 1<sup>re</sup> partie : travail en équipe pluriprofessionnelle (125 heures)
  - 2<sup>e</sup> partie : coordination (125 heures)
- DF 4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles :
  - 1<sup>re</sup> partie : implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures)
  - 2<sup>e</sup> partie : travail en partenariat et en réseau (125 heures)

	Formation théorique	Stage	Travail personnel estimé	Total charge de travail	Crédits ECTS	<i>Dont crédits ECTS affectés aux épreuves de certification</i>	
DC1 :Accompagnement social et éducatif spécialisé	450 h	770 h	484 h	1704 h	62	8	<i>ET* : dossier pratique professionnelle et évaluation sites de stages : 8</i>
DC2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé	500 h	770 h	522 h	1792 h	64	8	<i>EOCF* : étude de situation : 2</i>
							<i>ET* : mémoire et soutenance : 6</i>
DC3 : Communication professionnelle	250 h	280 h	242 h	772 h	27	7	<i>EOCF* : validation écrits professionnels par site de stage : 2</i>
							<i>ET* : entretien journal d'étude clinique : 5</i>
DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles	250 h	280 h	242 h	772 h	27	7	<i>Oral avec dossier sur partenariat/réseau et évaluation des sites de stage : 2</i>
							<i>ET* : épreuve écrite : 5</i>
TOTAL	1 450 h	2 100 h	1 490 h	5 040 h	180		

\* EOCF : épreuve organisée en cours de formation \* ET : épreuve terminale

**Texte de référence :**

Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006056546>